



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture des Hautes-Alpes
Direction des Politiques Publiques
Pôle Coordination - Environnement
Cellule Développement Durable**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de la Roche-des-Arnauds

Projet de renouvellement et d'extension de la carrière aux lieux-dits « Pré Roubert » et « l'Amarine »
déposé par la Société Sablière du Buëch

Par arrêté n° 2025-DPP-CDD-71, a été prescrite une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le projet de renouvellement et d'extension de la carrière aux lieux-dits « Pré Roubert » et « l'Amarine » sur le territoire de la commune de la Roche-des-Arnauds, déposée par la Société Sablière du Buëch – ZA les Iscles, 05400 La Roche-des-Arnauds, d'une durée de 33 jours, du 27/10/2025 au 28/11/2025 jusqu'à 12h00.

Toute information utile sur ce projet pourra être sollicitée auprès de la société Sablière du Buëch – ZA les Iscles, 05400 La Roche-des-Arnauds.

Le responsable du projet pour l'exploitant est:

- Monsieur Nicolas PIARRY, responsable environnement,
courriel : nicolas.piarry@sas-sab.com , Tél : 04 92 57 90 11 et 07 72 04 00 73

Mme Catherine WALERY est désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Marseille du 31/07/2025.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant notamment la demande d'autorisation environnementale, l'étude d'impact correspondante ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie de la Roche-des-Arnauds soit du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 ou sur le site internet de la Préfecture des Hautes-Alpes : www.hautes-alpes.gouv.fr (rubrique Actions de l'État - environnement et risques naturels et technologiques-enquêtes publiques-enquêtes environnementales-dossier d'enquête).

Un poste informatique est mis gratuitement à la disposition du public à la Préfecture des Hautes-Alpes - 28, rue Saint-Arey – 05011 Gap Cedex, tous les jours de 9 h à 11 h 30, à l'effet de consulter cette version dématérialisée.

Le public pourra consigner ses observations éventuelles, pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie de la Roche-des Arnauds aux heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 12h00) ;

Affaire suivie par :
Cellule Développement Durable
Téléphone : 04 92 40 49 72 / 49 67
Courriel : pref-icpe@hautes-alpes.gouv.fr

- par écrit au commissaire enquêteur en mairie – Le village- 05400 La Roche-des-Arnauds;
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-carriere-larochedesarnauds@hautes-alpes.gouv.fr

Le public pourra également rencontrer le commissaire enquêteur qui siégera en Mairie de la Roche-des-Arnauds :

- le lundi 27 octobre 2025 de 09h00 à 12h00
- le samedi 22 novembre 2025 de 09h00 à 12h00
- le vendredi 28 novembre 2025 de 09h00 à 12h00

A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents pourront être consultés pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de la Roche-des-Arnauds et en Préfecture (Direction des Politiques Publiques- cellule développement durable) ou sur le site internet de la Préfecture www.hautes-alpes.gouv.fr.

Le préfet des Hautes-Alpes se prononcera à l'issue des résultats de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes-Alpes

Benoit ROCHAS